

**FORMULAIRE D’AUTORISATION DES PARENTS OU DE L’ÉLÈVE DE 14 ANS ET PLUS**

Loi 65 sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (art.53)

ATTENDU QUE l’assemblée nationale du Québec, en date du 23 juin 1982, a sanctionné le projet de loi no. 65, Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QU’une partie de cette loi est consacrée à la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et qu’on établit qu’ils sont confidentiels;

ATTENDU QUE l’article 53 de ladite loi stipule que « les renseignements nominatifs sont confidentiels à moins que leur divulgation ne soit autorisée par la personne qu’ils concernent et que s’il s’agit d’un mineur, cette autorisation peut également être donnée par le titulaire de l’autorité parentale ».

NOM ET PRÉNOM DE L’ÉLÈVE :

DATE DE NAISSANCE :      CODE PERMANENT :

Je soussigné(e) autorise
 Nom du professionnel (le) et adresse

À transmettre à
 Nom du professionnel (le) et adresse

Afin de permettre l’échange de renseignements et le transfert du dossier :

[ ]   En éducation spécialisée [ ]   Orthophonique

[ ]   Médical [ ]   Audiologique

[ ]   En psychologie [ ]   Psychoéducation

[ ]   En orientation [ ]   Ou autres

Date Signature de l’élève de 14 ans et plus, parent ou tuteur